



Test de Connaissance en Français (TCF)

Le Test de Connaissance du Français "Intégration, Résidence et Nationalité" est un examen qui vous permet de justifier de votre maîtrise du français :

Niveau A2 pour une demande de carte de résident ;

Niveau B1 pour une demande de naturalisation ;

Objectifs

- Mesurer le niveau de compétences en français sous forme de tâches pratiques permettant d'évaluer et certifier les compétences à communiquer en contexte professionnel et quotidien.
- Sécuriser la situation administrative et professionnelle du candidat (accès à la formation professionnelle, à l'emploi, à la promotion ou à la mobilité professionnelle).

Programme

La certification est composée de 4 épreuves :

1 - Une épreuve de compréhension orale de 15 minutes, composée de 20 questions à choix multiple qui a pour objectif d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent des messages parlés produits par un ou plusieurs locuteurs en milieu francophone ;

2 - Une épreuve de compréhension écrite de 20 minutes, composée de 20 questions à choix multiple qui a pour objectif d'évaluer la façon dont les candidats reçoivent des messages écrits produits par un ou plusieurs locuteurs en milieu francophone ;

3 - Une épreuve d'expression écrite de 30 minutes, composée de 3 tâches :

- L'objectif de la tâche 1 est d'évaluer la façon dont les candidats rédigent un message pour décrire un objet en réaction à une question posée.
- L'objectif de la tâche 2 est d'évaluer la façon dont les candidats rédigent un récit d'activités en fonction d'un objectif précis.
- L'objectif de la tâche 3 est d'évaluer la façon dont les candidats donnent leur avis ;

4 - Une épreuve d'expression orale de 10 minutes : le candidat répond à 3 questions posées par un examinateur lors d'un entretien individuel. L'épreuve a pour objectif général d'évaluer les candidats sur leur capacité à échanger avec une personne qu'ils ne connaissent pas, de manière spontanée et continue et à obtenir des informations.

- L'objectif de la question 1 est d'évaluer la capacité du candidat à parler de lui-même (identité, parcours professionnel)
- L'objectif de la question 2 est d'évaluer la capacité du candidat à obtenir des informations dans une situation en interaction.
- L'objectif de la question 3 est d'évaluer la capacité du candidat à exprimer son opinion, sa préférence.

Chaque candidat reçoit une attestation qui comporte :

- Un score pour la compréhension orale et un score pour la compréhension écrite ;
- Une note sur 20 pour l'expression orale
- Une note sur 20 pour l'expression écrite
- Un niveau par compétences (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite), qui pourra aller de « A2 » à « B1 »
- Une indication concernant l'atteinte ou non du niveau requis dans le cadre d'une demande de naturalisation française : « B1 atteint » ou « B1 non atteint »

- Une indication concernant l'atteinte ou non du niveau requis dans le cadre d'une demande de carte de résident : « A2 atteint » ou « A2 non atteint »

Le candidat est positionné sur un continuum de 2 niveaux allant du A2 au B1, comme défini par le Conseil de l'Europe dans le cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)

Modalités d'admission

Inscription valide aux sessions proposées

Modalités d'évaluation

Passation TCF

Modalités de validation

Attestation de niveau

Informations complémentaires

Durée des épreuves :

- Compréhension orale (20 questions) : 15 minutes
- Compréhension écrite (20 questions) : 20 minutes
- Expression écrite (3 questions) : 30 minutes
- Expression orale : 10 minutes

Tarif : 160 €

NOS RESULTATS

- ✓ **82 % des bénéficiaires obtiennent le niveau souhaité**
- ✓ **99 % de taux de présence à la certification**

BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT

CONTACTEZ-NOUS

Siège social AEFTI :
5 Place d'auvergne Apt 1
80000 Amiens

Tel : 03 22 44 14 08
E-mail : aefti.picardie@orange.fr
Site : www.aefti.net

Directeur :
Salah EL MANOUZI

Assistante de direction et coordination du dispositif :
Christelle LECLERCQ

Assistante administrative et référente handicap
Claire MAHIEUX

Qualiopi 
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au
titre de la catégorie d'action suivante :
Action de formation